

# FERMETURE EXCEPTIONNELLE POUR VIDANGES

## Pourquoi effectuer une vidange des bassins ?

Pour garantir la propreté des bassins, et maîtriser la qualité de l'eau, il est nécessaire d'effectuer une vidange des bassins afin de les nettoyer en totalité. L'usage des produits de traitement de l'eau conduit avec le temps à une accumulation de résidus dans l'eau. Le but étant d'éliminer tous ces résidus pour rendre les traitements quotidiens de l'eau efficaces.

## Pourquoi la vidange du bassin impose une fermeture durant plusieurs jours ?

3 étapes sont nécessaires lors d'une vidange :

- Vider les bassins
- Nettoyage complet des bassins et des locaux avec des produits désinfectants.
- Remplissage des bassins, étape la plus longue du processus car l'eau est traitée et mise en température pour l'accueil du public.

## Combien de vidanges dans l'année ?

La vidange des bassins doit être effectuée au minimum 2 fois par an. Pour cela il est privilégié les périodes de vacances scolaires. Parfois il peut être exigé suite aux analyses non conformes effectuées par la DDASS de faire une vidange et un nettoyage supplémentaire.

### Programmation des Vidanges de mars à septembre 2017

	Du	Au
<b>La Bombardière</b> 04 91 93 37 55	10 avril 2017	23 avril 2017
<b>St. Joseph</b> 04 91 60 00 82	10 avril 2017	23 avril 2017
<b>La Castellane</b> 04 91 46 39 88	4 septembre 2017	18 septembre 2017
<b>Desautel</b> 04 91 76 52 62	10 avril 2017	23 avril 2017
<b>Pont de Vivaux</b>	4 septembre 2017	18 septembre 2017
<b>St. Charles</b> 04 91 62 00 88	19 juin 2017	30 juin 2017
<b>Louis Armand</b> 04 91 34 27 31	19 juin 2017	30 juin 2017
<b>Frais Vallon</b> 04 91 61 01 78	19 juin 2017	30 juin 2017
<b>Busserine</b> 04 91 98 39 60	4 septembre 2017	18 septembre 2017